



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/865
19 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-quatrième session
Point 153 de l'ordre du jour

AIDE D'URGENCE AU SOUDAN

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteur : Mme Martha DUEÑAS de WHIST (Equateur)

I. INTRODUCTION

1. A sa 3e séance plénière (22 septembre 1989), l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire la question intitulée "Aide d'urgence au Soudan" à son ordre du jour et de la renvoyer à la Deuxième Commission.
2. La Deuxième Commission a examiné cette question, en même temps que celle de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, au titre du point 12, et que les points 25 et 88, à ses 20e et 50e séances (25 octobre et 15 décembre 1989). On trouvera un résumé du débat général à ce sujet dans les comptes rendus analytiques correspondants (voir A/C.2/44/SR.20 et 50). L'attention est également appelée sur le débat général des 2e à 10e séances (2 au 6 octobre et 9 octobre) (A/C.2/44/SR.2 à 10).
3. Pour l'examen de la question, la Commission disposait des documents suivants :
A/44/3 Rapport du Conseil économique et social, chap. VIII 1/
A/44/571 et Rapport du Secrétaire général sur l'aide d'urgence au Soudan
Corr.1
4. A la 20e séance (25 octobre), le Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle a fait une déclaration liminaire (voir A/C.2/44/SR.20).

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 3 (A/44/3/Rev.1) (A paraître).

II. EXAMEN DES PROPOSITIONS

5. A sa 50e séance (15 décembre), la Commission a décidé, sur la proposition du Président, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur l'aide d'urgence au Soudan (A/44/571 et Corr.1) (voir ci-après, par. 6).

III. RECOMMANDATION DE LA DEUXIEME COMMISSION

6. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport du Secrétaire général sur l'aide d'urgence au Soudan

L'Assemblée générale prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'aide d'urgence au Soudan 2/.
